

Actualité agriculture Biologique

-- Energies renouvelables --

Energies
renouvelables

**Améliorer l'efficacité
énergétique de son
logement : mode
d'emploi**

Agri-bio
jeudi 29 décembre 2016

Au cœur de l'hiver nous sommes particulièrement conscients du fait que nous sommes de gros consommateurs d'énergie. On remarque d'ailleurs qu'un pays comme la France, gros producteur d'électricité avec ses centrales nucléaires, n'est même pas en mesure d'assurer l'intégralité des besoins énergétiques, notamment à cause de l'augmentation des besoins en chauffage sur la période hivernale.

C'est donc en cette période qu'il est nécessaire de considérer comme fondamentale, une amélioration de l'efficacité énergétique du logement. Cette prise de conscience et la mise en œuvre de moyens efficaces peut rapidement vous permettre de réaliser d'importantes économies d'énergie dans un premier temps mais aussi, et ce n'est pas le moindre, de substantielles économies financières.

Comment optimiser sa consommation énergétique ?

Comme nombre de français, votre logement a tendance à consommer trop d'énergie au cours de certaines périodes de l'année. L'hiver à cause du chauffage mais aussi potentiellement l'été à cause d'un climatiseur, ou encore au fil de l'année à cause d'équipements trop énergivores.

Sur ces postes, nous n'avons pas réellement pris l'habitude de nous remettre en question, nous reportons le plus souvent la réflexion au lendemain, enfin, à l'année suivante, sans jamais enclencher quoi que ce soit. Et pourtant, ça en vaut bien la peine, autant à titre individuel, que collectif, car les abus ou débords de chacun impactent fatalement la consommation globale et par là même la santé de notre planète. D'autant plus qu'il est assez simple et pas très coûteux de mettre en place certaines mesures particulièrement efficaces.

Faire des travaux d'isolation

Ces travaux d'isolation des combles et des murs ont bien entendu un coût, mais ils bénéficient dans la plupart des cas d'aides ou de crédits d'impôt. De plus même si un investissement est nécessaire, le bénéfice sera rapide au niveau de la consommation énergétique et donc de la facture, sans parler du bien être ressenti dans une maison bien isolée. Il existe aujourd'hui de nombreuses solutions techniques dont certaines particulièrement économiques pour isoler rapidement et efficacement votre logement. Pensez y !

Installation d'un régulateur de chauffage

Comment ne pas y avoir pensé avant ? C'est ce que vous vous direz lorsque vous aurez installé et utilisé lors d'un hiver votre régulateur de chauffage. Le fait de pouvoir contrôler au degré près son chauffage permet de faire de grandes économies d'énergie. En effet, on considère que le fait de simplement baisser le chauffage d'un degré permet de réduire sa consommation d'électricité de 7%. Pour ce poste également l'offre technique et technologique est abondante. Le top du moment : les objets connectés, qui permettent avec encore plus d'aisance de régler au cordeau sa consommation énergétique, à distance, à l'aide d'un smartphone, d'un ordinateur ou d'une tablette.

Pensez aux ampoules à basse consommation

A priori tout le monde le sait, mais le tarif élevé des ampoules basse consommation fait baisser les

bras à un grand nombre de français avant même d'avoir analysé la pertinence de l'investissement. Les technologies avancent et s'améliorent rapidement. Ainsi aujourd'hui les ampoules LED sont de loin les moins énergivores. Si elles vous paraissent chères à l'achat, sachez que vous les rentabiliserez très vite. 10 à 25 ans d'éclairage annoncé en fonction des marques, 3 à 5 ans de garantie, une consommation 6 fois moindre que celle d'une ampoule halogène ... il ne fait aucun doute que si vous deviez réaliser un seul investissement cette année ça serait celui-ci.

Des appareils ménagers à basse consommation

Réfrigérateur, congélateur, lave linge, machine à laver ... tous ces appareils consomment énormément au cours d'une année. De plus, ils sont devenus absolument indispensables à nos modes de vie modernes.

Au niveau de l'électroménager d'énormes évolutions technologiques ont également eu lieu au cours des années passées.

Si lors d'un achat électroménager nous avons tendance à mettre en avant l'efficacité au niveau de la fonction, il est aujourd'hui aussi important de se référer à sa classe énergétique, parce que les meilleurs appareils, de classe A, réalisent des économies d'électricité et d'eau (pour une machine à laver) pouvant atteindre 50%, tout en augmentant ses capacités et son rendement.

En pensant malin, vous réduisez vos factures, vous vous aménagez un meilleur lieu de vie et de fait vous agissez sur la préservation de l'environnement. Pourquoi attendre ?

Notez que pour obtenir des conseils sur la question des économies d'énergie, vous pouvez à tout moment contacter votre fournisseur d'électricité ou de gaz qui saura vous accompagner dans cette démarche.

Les dispositifs d'aide

Comme nous avons pu le voir plus haut, certaines démarches d'amélioration et d'optimisation de votre dépense énergétique peuvent bénéficier d'aides particulières. Et cela a du sens, car il est effectivement temps de rétribuer les bons élèves s'engageant sur une voie durable et responsable au niveau de leur consommation énergétique.

La prime énergie

les particuliers peuvent effectivement obtenir une prime versée par différents organismes lorsqu'ils effectuent des travaux. de type : isolation de combles, de toiture, de murs ou de plancher bas, également lors du changement d'un système de chauffage pour un équipement performant et certifié. Afin d'obtenir votre prime vous devrez obtenir un certificat d'économie d'énergie auprès d'un professionnel agréé (là où vous achetez vos équipements, vos fournisseurs d'énergie, sites spécialisés ...).

Le crédit d'impôt

Selon la loi de finances 2015, un crédit d'impôt de 30 % est versé à tous les ménages qui font faire des travaux pour économiser l'énergie. Ce dispositif se nomme le Cite (crédit d'impôt pour la

transition énergétique). Si vous désirez en savoir plus sur ce dispositif nous vous conseillons vivement de consulter la page qui y est dédiée sur le site du service public :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1224.